

QU'EST CE QU'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ?

Un Contrat Local de Santé (CLS) vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à améliorer la coordination et la cohérence des parcours de santé à l'échelle locale.

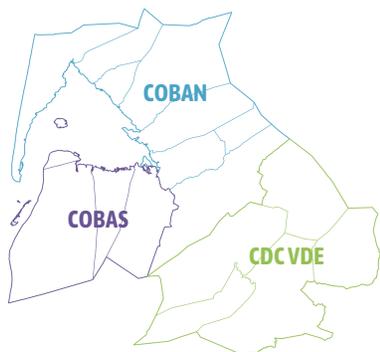
Il prend en compte toutes les dimensions de la santé : physique, mentale, sociale et environnementale et agit sur l'ensemble des déterminants de la santé (comportements individuels, conditions de vie et de travail, éducation...).

L'intérêt d'un CLS est de réunir tous les acteurs concernés autour d'objectifs partagés, de faire converger les moyens et émerger des initiatives, afin de répondre aux problématiques locales.

LE TERRITOIRE

Le Contrat Local de Santé du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre s'étend sur 3 intercommunalités, regroupant 17 communes et 160 189 habitants (INSEE 2020) :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN),
- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),
- La Communauté de Communes du Val de l'Eyre.



LE CLS DU PAYS BARVAL

Les élus, les professionnels et les partenaires du territoire ont défini ensemble **5 axes prioritaires d'intervention**, à partir des problématiques locales repérées dans le cadre d'un diagnostic territorial de santé.

Si ce sont les difficultés d'accès aux soins qui ont motivé le lancement des travaux du CLS, et qui restent une priorité pour les 3 collectivités du territoire, d'autres problématiques, dont certaines ont pu être accentuées par la crise sanitaire, sont abordées telles que l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap, la santé mentale ou la santé environnementale.

Ces 5 priorités ont été déclinées de manière très opérationnelle dans le cadre de groupes de travail. Ces travaux ont permis de construire collectivement un programme d'actions riche, constitué de **19 fiches-action** et **6 chantiers**.

14 partenaires signataires se sont engagés aux côtés des 3 intercommunalités du Pays BARVAL, de l'ARS et de l'Etat pour la mise en œuvre de ce plan d'action : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, CPAM, MSA, CAF, CARSAT, Education Nationale, Centre Hospitalier d'Arcachon, Clinique d'Arcachon, Hôpital Privé Wallerstein, Centre Hospitalier Charles Perrens, Centre Hospitalier de Cadillac, URPS chirurgiens-dentistes et pharmaciens.



Contact

Pauline DUPOUY
Coordonnatrice du Contrat Local de Santé
du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

cls@paysbarval.fr
06.31.54.52.12



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS BASSIN D'ARCACHON- VAL DE L'EYRE

(2022-2027)



LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le Contrat Local de Santé du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été signé en 2022, pour une durée de 5 ans. Son programme d'actions est réparti en 5 axes prioritaires, 19 grandes actions et 6 chantiers.

Axe 1 : Renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics

Cet axe vise à améliorer l'accès aux soins. Dans un objectif d'équité territoriale, il s'agit de développer des solutions permettant d'aller au plus près des publics et une organisation permettant de répondre aux soins non programmés (problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée 24/48h).

Lever les freins liés aux conditions d'installation des médecins en favorisant l'attractivité du territoire, est également un objectif prioritaire du Contrat, tout comme mieux faire connaître l'offre de soins auprès des professionnels et du grand public, afin de favoriser son accessibilité.

Cet axe vise également à renforcer la prise en charge des publics les plus vulnérables, à travers notamment le déploiement de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ou encore l'amélioration de la coordination des professionnels pour la prise en soin de personnes sous tutelle.

Axe 2 : Soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage

Pour répondre aux problématiques rencontrées par les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, nombreux sur le Pays BARVAL, il s'agit de développer des solutions d'accompagnement et de répit pour ces publics fragiles.



De même, des formations seront proposées aux personnes qui les accompagnent pour faciliter leur prise en soin.

Un travail de fond sera aussi engagé sur les offres de services et les solutions de mobilité ainsi que leur interconnexion au sein des 3 EPCI (chantier 1).

Enfin, le CLS traitera, avec les professionnels du territoire, des problématiques liées aux sorties d'hospitalisation et au retour à domicile des publics vulnérables (chantier 2) et participera aux réflexions autour des possibilités de développement de lieux d'accueil temporaires, avant le retour à domicile (chantier 3).



Axe 3 : Améliorer les accompagnements en santé mentale

L'un des premiers objectifs est de déstigmatiser la thématique, de promouvoir l'offre et les ressources locales en santé mentale. Pour ce faire, le territoire BARVAL s'inscrit notamment dans la dynamique départementale des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM).

Les formations et des sensibilisations sont également organisées auprès du grand public et des professionnels, pour améliorer le repérage et la prise en charge précoce des personnes en souffrance psychique. Pour compléter l'offre de soins et la rendre plus accessible, les professionnels souhaitent créer des espaces relais de proximité en santé mentale, et ainsi lever les freins liés à la mobilité.

De plus, pour faire face aux enjeux relatifs aux violences intrafamiliales, un travail sera engagé pour rendre lisible les ressources et sensibiliser le grand public à cette problématique (chantier 4).

Cet axe est traité en étroite collaboration avec le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de la COBAS.



Axe 4 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

Cet axe cible particulièrement les enfants, les jeunes et leur famille. Il s'agit de créer un espace ressources dédié à la parentalité mais aussi de déployer des actions à caractère santé, au plus proche des jeunes et de leurs préoccupations.

Des actions de promotion de l'activité physique de loisir seront menées afin de favoriser sa pratique et de valoriser ses bienfaits auprès des jeunes enfants, leur famille et des publics vulnérables.

Aussi, afin d'améliorer la qualité de vie des populations, des programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) seront proposés aux personnes atteintes de maladies chroniques sur l'ensemble du Pays BARVAL.

Axe 5 : Créer des environnements favorables à la santé

Au vu des difficultés de logement sur le territoire, les partenaires souhaitent engager des réflexions sur les nouvelles formes d'habitat (chantier 5) et améliorer la coordination des acteurs pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, en lien avec les dispositifs locaux.

Des expérimentations sont menées avec la mise en place d'Evaluations d'Impact sur la Santé (EIS). Cet outil permet de prendre en compte la santé et ses déterminants, dans les projets d'aménagement et d'urbanisme

Enfin, les questions de prévention et de limitation de la prolifération des moustiques sont intégrées au CLS.